



Groupement des Pédiatres Immunologues / Allergologues Suisses
Arbeitsgruppe Pädiatrische Immunologie / Allergologie Schweiz
Gruppo dei Pediatri Immunologi / Allergologi Svizzeri



Schweizerische Gesellschaft für Pädiatrische Pneumologie
Société Suisse de Pneumologie Pédiatrique
Società Svizzera di Pneumologia Pediatrica

Aux parents d'enfants atteints d'allergie aux acariens de la poussière de maison

Zurich, janvier 2006

Participation des assurances maladie aux frais d'achat de housses de matelas anti-acariens pour les enfants présentant une allergie à la poussière de maison

Chers parents,

Votre enfant souffre d'une allergie aux acariens de la poussière de maison. Votre médecin vous a expliqué quels médicaments utiliser pour traiter les symptômes de la maladie. En plus de ce traitement, il convient de prendre des dispositions pour diminuer la quantité de ces acariens dans l'environnement de votre enfant. Les mesures simples ci-après peuvent utilement contribuer à cette prévention :

- Aérer la chambre régulièrement (2 à 3 fois par jour)
- Ne pas trop chauffer la chambre des enfants (température entre 18° et 20° C)
- Humidité de l'air inférieure à 50% (optimum entre 40 et 50%) ;
en cas d'utilisation d'un humidificateur, contrôle conseillé avec un hygromètre.
- Eviter les « nids à poussières », comme rideaux, tapis, animaux en peluche, plantes vertes, particulièrement dans la chambre de l'enfant.
- Laver la literie à 60° C.

Parfois ces mesures ne suffisent pas, particulièrement lorsque l'allergie touche les voies respiratoires et déclenche de l'asthme. De fortes concentrations d'acariens peuvent être trouvées principalement dans la literie. Pour les nourrissons et les petits enfants, qui passent chaque jour beaucoup de temps au lit, cette source d'allergènes est d'autant plus importante. Pour diminuer la concentration d'acariens, il convient de laver la literie (oreillers, duvets, couvertures) à 60° chaque fois que cela est possible. Une autre solution consiste à emballer oreillers et duvets dans des housses spéciales imperméables aux acariens. Pour les matelas, comme ceux-ci ne peuvent être lavés, la seule solution que nous puissions recommander pour protéger les enfants allergiques des contacts avec ces acariens, consiste à enfermer le matelas dans une housse anti-acariens.

Jusqu'au 31 décembre 2005, les assureurs maladie devaient participer jusqu'à concurrence de 200.- francs à l'achat de ces housses, lorsqu'elles étaient prescrites par un médecin. Cela couvrait à peu près le prix d'une housse de matelas ad hoc pour un lit de dimension courante. Malheureusement, nous devons déplorer la récente décision de l'Office fédéral de la Santé publique (OFSP) de supprimer, à partir du 1^{er} janvier 2006, ce moyen simple et économique de prévention de la liste des prestations obligatoires. Cela signifie que l'assurance maladie n'est plus tenue de contribuer même partiellement aux frais d'acquisition de ces housses. Nous vous conseillons donc de prendre contact avec votre assurance concernant sa participation éventuelle aux frais d'achats, avant de passer commande d'une housse anti-acariens.

Avec nos salutations distinguées

Votre pédiatre